

Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, n° 4 du 27 juillet 2023

Sommaire du numéro

Éditorial



COMPLIANCE

Tous les chemins mènent à la compliance

N° 150 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

Actualités



VEILLE | ACPR

Rapport annuel 2022 du Pôle commun ACPR-AMF : la protection des épargnants au centre des préoccupations

N° 151 - Par Haroun BOUCHETA

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | COMPLIANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES - FRANCE

Assemblée nationale : adoption d'un amendement favorable à la confidentialité des avis des juristes d'entreprises

N° 152

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | AFA

AFA : publication d'un projet de guide sur les opérations de parrainage et de mécénat des entreprises

N° 153

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ASSEMBLÉE NATIONALE

Assemblée nationale : mise en demeure d'un représentant d'intérêts de fabricants de pesticides

N° 154

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CJIP

CJIP : versement par Technip UK et Technip Énergies France d'amendes pour corruption et trafic d'affluence d'un montant total 209 millions d'euros

N° 155

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ANTICOR

Anticor : retrait de l'agrément pour agir en justice

N° 156

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LE BOIS

Règlement européen sur le bois : premier procès sur la notion de « diligence raisonnée »

N° 157

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | AFA

AFA : publication de fiches pratiques sur l'exposition d'un État ou d'un territoire au risque de corruption

N° 158

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | BNP PARIBAS

BNP Paribas : cessation par la banque française de toutes ses activités de financements dédiées au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers

N° 159

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CJIP

CJIP : deux nouvelles conventions validées par le PNF en lien avec des allégations de corruption

N° 160

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Allemagne : une plainte déposée contre trois constructeurs automobiles allemands dans le cadre de l'application du German Supply Chain Act

N° 161

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

Union européenne : plainte d'associations de consommateurs contre 17 compagnies aériennes pour éco-blanchiment

N° 162

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

[Union européenne : adoption d'un onzième train de sanctions à l'encontre de la Russie](#)

N° 163

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

[Union européenne : nouvelles mesures en vue pour lutter contre la corruption](#)

N° 164

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SLOVAQUIE

[Slovaquie : procès du gouverneur de la Banque centrale pour corruption](#)

N° 165

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

[Union européenne : nouveau train de mesures en matière de finance durable](#)

N° 166

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE : PROPOSITION DE CRÉATION D'UN ORGANE INSTITUTIONNEL CHARGÉ DES QUESTIONS ÉTHIQUES

[Union européenne : proposition de création d'un organe institutionnel chargé des questions éthiques](#)

N° 167

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

[Union européenne : publication par le GRECO de deux nouveaux rapports d'évaluation de la lutte contre la corruption sur la Hongrie et la République tchèque](#)

N° 168

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTERNATIONAL

[Australie : plus de 300 signalements depuis la création de la nouvelle autorité anticorruption](#)

N° 169

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CHINE

[Chine : violation des droits de l'homme par des sociétés minières chinoises dénoncée par une ONG](#)

N° 170

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RAPPORT OIL & GAS BENCHMARK 2023

[Monde : révélation par le rapport Oil & Gas Benchmark 2023 du manque d'engagement des entreprises du secteur dans la réduction des émissions mondiales de carbone](#)

N° 171

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FORUM ICHA 2023

[Monde : à l'occasion du Forum ICHA 2023, appel par la Banque Mondiale à une action collective contre la corruption en Afrique](#)

N° 172

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

[Royaume-Uni : proposition visant à engager la responsabilité des organisations pour](#)

les crimes économiques commis par des cadres supérieurs

N° 173

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

Royaume-Uni : Nomination d'un nouveau directeur du Serious Fraud Office

N° 174

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SUISSE

Suisse : alignement sur le régime des sanctions adoptées par l'Union européenne contre la Russie

N° 175

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UKRAINE

Ukraine : intensification de la lutte contre la corruption

N° 176 - Par Isabelle BUFFLIER

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS - FRANCE

Devoir de vigilance - Décision d'irrecevabilité - Affaire Veolia (ex Suez) au Chili

N° 177

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Action en responsabilité civile - Affaire TotalEnergies en Ouganda

N° 178

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Décision d'irrecevabilité - Affaire TotalEnergies climat

N° 179

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | VIGILANCE CLIMATIQUE

Vigilance climatique - 4e benchmark sur les plans de vigilance des entreprises

N° 180

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Mise en demeure contre trois banques - Financement de Glencore

N° 181

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Devoir de vigilance - Adoption du rapport du Parlement européen sur le projet de directive

N° 182

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DEVOIR DE VIGILANCE

Devoir de vigilance - Rapport de l'Assemblée nationale sur le projet de directive européenne

N° 183

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LOI ALLEMANDE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

Loi allemande sur le devoir de vigilance - Plaintes contre le secteur automobile pour

des allégations de travail forcé des fournisseurs

N° 184

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | REPORTING EXTRAFINANCIER

Reporting extrafinancier - Projet d'acte délégué sur les normes de durabilité

N° 185

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTERNATIONAL

OCDE - Révision des Principes Directeurs à l'intention des entreprises

N° 186

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DROITS DES ENFANTS

Droits des enfants - Risques dans les chaînes d'approvisionnement

N° 187

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | TRAVAIL FORCÉ

Travail forcé - Global Slavery Index 2023

N° 188 - Par Charlotte MICHON

[Consulter le PDF](#)

Dossier

INTRODUCTION

Combating corruption in Europe : challenges and perspectives

N° 189 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

COMBATING CORRUPTION IN EUROPE : CHALLENGES AND PERSPECTIVES

Combating corruption: the players and the instruments

N° 190 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

COMBATING CORRUPTION IN EUROPE : CHALLENGES AND PERSPECTIVES

Nouvelle proposition de directive pour lutter contre la corruption : raisons d'être et enjeux

N° 191 - Par Ophélie CLAUDE

[Consulter le PDF](#)

COMBATING CORRUPTION IN EUROPE : CHALLENGES AND PERSPECTIVES

Entretien/Interview

N° 192 - Par Stephan SCHMIDMAYR et Guillaume HEZARD

[Consulter le PDF](#)

Chronique

SANCTIONS ET CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Developments in EU sanctions & export controls (May - June 2023)

N° 193 - Par Jan DUNIN-WASOWICZ , Aurore MAROTEAU et Mélinée APRIKIAN

[Consulter le PDF](#)

Commentaires

ETHICS

[Ethics v. Compliance : “We think we are doing the wrong thing...but...”](#)

N° 194 - Par Hui CHEN

[Consulter le PDF](#)

RGPD

[The Ireland's Data Protection Commission's \(DPC\) Meta](#)

N° 195 - Par Gregory P. SZEWCZYK et Emily S. KLODE

[Consulter le PDF](#)

LCB-FT

[Le Conseil d'État annule les « Lignes directrices en matière de criblage » visant les ONG](#)

N° 196 - Par Solène CLÉMENT

[Consulter le PDF](#)

[Fiche pratique](#)



ALLEMAGNE

[Obligations en matière de droits de l'homme et d'environnement dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises en Allemagne](#)

N° 197 - Par Elise GROULX DIGGS et Eve TESSERA

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revue

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



Revue des procédures collectives civiles et commerciales, n° 4 du 01 juillet 2023

Sommaire du numéro

Repère



TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Des TC aux TAE

N° 4 - Par Philippe ROUSSEL GALLE

[Consulter le PDF](#)

Alertes



FOCUS | PGE

Évaluation à mi-parcours du risque budgétaire associé aux PGE

N° 21

[Consulter le PDF](#)

FOCUS | ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

15 février - 15 avril 2023

N° 22 - Par Florent PETIT

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | GARANTIE DES SALAIRES

En redressement ou en liquidation judiciaire, l'AGS doit sa garantie sur simple présentation par le mandataire d'un relevé des créances salariales

N° 23

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | GARANTIE DES SALAIRES

AGS : taux de cotisation maintenu à 0,15 % au 1er juillet 2023

N° 24

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN SORTIE DE CRISE

Entreprises rencontrant des difficultés : les missions de la MAESC sont pérennisées et assurées par les services de la DGFIP

N° 25

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Soutien aux entrepreneurs en difficulté : la Médiation nationale du crédit et le Portail du rebond allient leurs forces

N° 26

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | COMMISSAIRE AUX RESTRUCTURATIONS ET À LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le bilan 2022 de l'action des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises est publié

N° 27

[Consulter le PDF](#)

VEILLE DES TEXTES | VEILLE DES TEXTES

Du 1er juin au 15 juillet 2023

N° 28

[Consulter le PDF](#)

Études



RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

De la responsabilité de la société mère en cas de cession d'une filiale en difficulté

N° 6 - Par Olivier DEBEINE et Gwenaëlle RUPIN

[Consulter le PDF](#)

NANTISSEMENT DE CRÉANCE

Le nantissement de créance de droit commun à l'épreuve du traitement de l'insolvabilité du constituant : la résistance du droit exclusif du créancier nanti

N° 7 - Par Michael TOTA

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



PÉRIODE D'OBSERVATION | INVENTAIRE

Inventaire établi de manière satisfaisante et action en revendication de marchandises

N° 62 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

PÉRIODE D'OBSERVATION | INVENTAIRE

Compétence du juge-commissaire

N° 63 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

PÉRIODE D'OBSERVATION | ACTE DE GESTION COURANTE

Recouvrement d'une créance

N° 64 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

PÉRIODE D'OBSERVATION | SAUVEGARDE

Disparition des difficultés qui ont justifié l'ouverture

N° 65 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | CRÉANCES SALARIALES

Information due au salarié et contestation des relevés de créances

N° 66 - Par David JACOTOT

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | GARANTIE DES SALAIRES

Prise d'acte de la rupture du contrat de travail et garantie AGS

N° 67 - Par David JACOTOT

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | LICENCIEMENT DISCIPLINAIRE

La ratification tacite d'un licenciement disciplinaire prononcé en redressement judiciaire

N° 68 - Par David JACOTOT

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Délai pour licencier en redressement ou liquidation judiciaire

N° 69 - Par David JACOTOT

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

PSE, RPS : contrôle de l'autorité administrative

N° 70 - Par David JACOTOT

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | COMPÉTENCE

Dessaisissement du débiteur et procédure de contrôle de l'impôt

N° 71 - Par Régis VABRES

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Dessaisissement du débiteur et procédure fiscale contentieuse

N° 72 - Par Régis VABRES

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | CRÉANCE FISCALE

La taxe foncière ne constitue pas une créance née des besoins de la vie courante du débiteur, personne physique

N° 73 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT

Précisions sur la délivrance de l'information due au dirigeant social sur le risque de poursuite au titre de l'article L. 267 du LPF en cas d'accord avec la CCSF

N° 74 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT

Pas de suspension de l'action en responsabilité fiscale contre le dirigeant social à raison de ses fautes personnelles

N° 75 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL | RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT

Précisions sur la procédure à respecter pour engager la responsabilité du dirigeant

N° 76 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

Dossier



COMPÉTENCE

Compétence et procédure collective

N° 31 - Par Florent PETIT

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Juge de la procédure collective ou juge du surendettement ?

N° 32 - Par Karim SALHI

[Consulter le PDF](#)

TRIBUNAL DE COMMERCE SPÉCIALISÉ

Tribunal de commerce ou tribunal de commerce spécialisé

N° 33 - Par Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON et Olivier LE BERTRE

[Consulter le PDF](#)

PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ

Traitement des entreprises en difficulté : juridiction française ou juridiction étrangère ?

N° 34 - Par Thomas MASTRULLO

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE

Prorogation de compétence de la juridiction de la procédure collective

N° 35 - Par Pierre CAGNOLI

[Consulter le PDF](#)

INSTANCE EN COURS

Juge de la procédure et instances en cours

N° 36 - Par Jocelyne VALLANSAN

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE

La compétence du juge-commissaire et le juge du droit commun : le sort de la créance

N° 37 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE

Juge de la procédure collective et contentieux social

N° 38 - Par Delphine RONET-YAGUE et Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

CONTENTIEUX FISCAL

Juge de la procédure collective et contentieux fiscal

N° 39 - Par Gilles DEDEURWAERDER

[Consulter le PDF](#)

JUGE PÉNAL

Juge des procédures collectives et contentieux répressif

N° 40 - Par Agnès CERF-HOLLENDER

[Consulter le PDF](#)



BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFR) ce méconnu

N° 1 - Par Michel DI MARTINO

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

ABUS DE MARCHÉ

Protection des données de connexion dans l'enquête administrative : la « conservation rapide » est conditionnée à la gravité suffisante de l'abus de marché → PAGE 14

Maxime GALLAND

Délit de manipulation de cours : qualification incertaine de l'élément matériel de l'infraction → PAGE 19

Dominique SCHMIDT

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Exclusion de la révision pour imprévision à l'égard des opérations portant sur des titres et contrats financiers → PAGE 35

Marine MICHINEAU

DOCTRINE

Adaptation du droit des titres au *Régime Pilote* : l'introduction des titres au porteur en DEEP → PAGE 39

Philippe GOUTAY et Clément SAUDO

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB201i4 • **L'AMF analyse les dispositifs d'évaluation des actifs peu liquides des OPCVM et des FIA** 5
Michel STORCK
- BJB201i0 • **Sécurité des contreparties centrales : analyse croisée des règles européennes** 8
Antoine BRÛLÉ

ENTRETIEN

- BJB201i1 • **« Le passage en 2021 de 1 500 dossiers à 2 000 dossiers reçus n'était pas éphémère »** 11
Marielle COHEN-BRANCHE

ABUS DE MARCHÉ

- BJB201i2 • **Protection des données de connexion dans l'enquête administrative : la « conservation rapide » est conditionnée à la gravité suffisante de l'abus de marché** 14
Maxime GALLAND – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 19-82223, FS-D – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 19-82222, FS-D – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 19-82221, FS-D – Cass. crim., 10 mai 2023, n° 19-80908, FS-D – Cass. crim., 10 mai 2023, nos 19-80900 et 19-80901, FS-D
- BJB201h8 • **L'initié n'a pas utilisé l'information privilégiée qu'il détenait : un arrêt de réformation** 17
Dominique SCHMIDT – CA Paris, 5-7, 2 mars 2023, n° 21/00887
- BJB201h9 • **Délit de manipulation de cours : qualification incertaine de l'élément matériel de l'infraction** 19
Dominique SCHMIDT – T. corr. Paris, 32^e ch., 25 mai 2023

PRESTATAIRES

- BJB201i6 • **Conseiller en investissement et point de départ de la prescription de l'action en responsabilité contractuelle** 23
Hervé LÉCUYER – Cass. 1^{re} civ., 19 avr. 2023, n° 22-13925, F-D
- BJB201i3 • **Les obligations des sociétés de gestion de portefeuille gérant des « Autres FIA » immobiliers** 24
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 4 mai 2023, n° 5, SAN-2023-06
- BJB201k0 • **Obligations des sociétés de gestion de portefeuille gérant des fonds de capital-investissement** 28
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 16 mai 2023, n° 6, SAN-2023-07
- BJB201i5 • **Exigences de rémunération de la directive MIF 2 : où en serons-nous le 3 octobre 2023 ?** 31
Emmanuelle BOURETZ – AMF, position DOC-2023-03, Exigences de rémunération de la directive MiFID II, 22 mai 2023 – ESMA, « Orientations concernant certains aspects relatifs aux exigences de rémunération de la directive MiFID II », 3 avr. 2023

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB201j9 • **Exclusion de la révision pour imprévision à l'égard des opérations portant sur des titres et contrats financiers** 35
Marine MICHINEAU – Cons. const., QPC, 26 mai 2023, n° 2023-1049

DOCTRINE

- BJB201i8 • **Adaptation du droit des titres au *Régime Pilote* : l'introduction des titres au porteur en DEEP** 39
Philippe GOUTAY et Clément SAUDO
- BJB201i9 • **Actions contre l'émetteur pour informations inexactes : compétence internationale et CJUE** 43
Augustin GRIDEL

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOSSIER

**Ordonnance n° 2023-393 du 24 mai 2023 portant réforme
du régime des fusions, scissions, apports partiels d'actifs
et opérations transfrontalières des sociétés commerciales** → PAGE 37

Sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE et Michel MENJUCQ

DROIT COMMUN

**La révocation du dirigeant social pour action en justice contre
la société** → PAGE 4

Alain COURET

DOCTRINE

**Les résolutions climatiques ou les prémices d'un dialogue
actionnarial pensé pour l'entreprise durable** → PAGE 30

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE

SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS202h2 • **La révocation du dirigeant social pour action en justice contre la société** 4
Alain COURET – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-21875, F-B
- BJS202g7 • **Cession de parts sociales en méconnaissance du processus de retrait d'un associé** 6
Bernard SAINTOURENS – Cass. 3^e civ., 25 mai 2023, n° 22-17246, FS-B
- BJS202f4 • **Abus de biens sociaux : action civile individuelle d'un associé investisseur** 8
Jean-François BARBIÈRI – Cass. crim., 17 mai 2023, n° 22-83762, F-D

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202h3 • **Refus d'agrément des héritiers dans une SARL : incidences de l'erreur grossière de l'expert** 10
Arnaud REYGROBELLET – CA Nîmes, 4^e ch. com., 17 mai 2023, n° 21/02058
- BJS202g6 • **Le droit à une expertise de gestion en cas de violation de la procédure des conventions réglementées** 13
Vincent MALASSIGNÉ – Cass. com., 5 avr. 2023, n° 21-23289, F-D

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS202g9 • **Défaut de commissaire aux comptes titulaire ou suppléant : nullité d'assemblée ?** 17
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 21 juin 2023, n° 21-19985, F-B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS202h4 • **Déconfiture d'une filiale par la faute des sociétés mère et grand-mère et disparition des emplois** 20
Gilles AUZERO – Cass. soc., 1^{er} juin 2023, n° 21-22857, FS-B
- BJS202f0 • **Double cantonnement de la responsabilité du dirigeant démissionnaire en cas d'extension de procédure** 22
Florence REILLE – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 22-11229, F-D
- BJS202f3 • **Responsabilité pour insuffisance d'actif : quelques utiles rappels** 24
Olivier MARAUD – CA Pau, 2^e ch. 1, 9 mai 2023, n° 22/00006
- BJS202f2 • **Précisions sur l'article L. 650-1 du Code de commerce et le devoir de mise en garde du banquier** 25
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – CA Pau, 2^e ch., sect. 1, 9 mai 2023, n° 21/04056
- BJS202f8 • **Coemploi : le critère de la « triple confusion » toujours mobilisé par la cour d'appel de Paris** 28
Dirk BAUGARD – CA Paris, 6-7, 20 avr. 2023, n° 19/06312

DOCTRINE

- BJS202g2 • **Les résolutions climatiques ou les prémices d'un dialogue actionnarial pensé pour l'entreprise durable** 30
Irina PARACHKÉVOVA-RACINE

DOSSIER

- BJS202h1 • **ORDONNANCE N° 2023-393 DU 24 MAI 2023 PORTANT RÉFORME DU RÉGIME DES FUSIONS, SCISSIONS, APPORTS PARTIELS D'ACTIFS ET OPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES** 37
Sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE et Michel MENJUCQ
- BJS202i1 • **Propos introductif** 37
Michel MENJUCQ
- BJS202i2 • **Réforme du droit des fusions** 39
Rémi DALMAU
- BJS202i0 • **Réforme du droit des scissions et nouveau régime de la scission transfrontalière** 45
Catherine CATHIARD
- BJS202h7 • **La scission partielle** 53
Hervé LE NABASQUE
- BJS202h6 • **L'introduction de la transformation transfrontalière en droit français** 61
Thomas MASTRULLO
- BJS202i5 • **Les contrôles de légalité dans les opérations transfrontalières** 66
Edmond SCHLUMBERGER
- BJS202h9 • **Les droits des actionnaires dans les opérations transfrontalières** 72
Michel MENJUCQ
- BJS202i6 • **La protection des créanciers dans les opérations domestiques et transfrontalières** 76
Didier PORACCHIA
- BJS202h8 • **Les droits des salariés dans les opérations transfrontalières** 86
Michel MENJUCQ
- BJS202i4 • **La société européenne à l'aune de la directive *Mobilité* et sa transposition en France** 90
Catherine CATHIARD

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Le respect de la clause d'agrément du bailleur
lors des cessions isolées d'actifs en procédure collective** → PAGE 14

Étienne ANDRÉ

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

**Illustration des caractères d'une contestation de créance
excédant le pouvoir juridictionnel du juge-commissaire** → PAGE 32

Gérard JAZOTTES

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

**Sanction pécuniaire du dirigeant :
un arrêt pour clarifier le passé... et préparer l'avenir ?** → PAGE 41

Thierry FAVARIO

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201c4 • **L'articulation du statut de l'entrepreneur individuel et du droit patrimonial de la famille** 4
Charlotte GOLDIE-GENICON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE201b3 • **Le respect de la clause d'agrément du bailleur lors des cessions isolées d'actifs en procédure collective** 14
Étienne ANDRÉ – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20655, F-B
- BJE201c2 • **Le débiteur en redressement peut conclure seul et les règles de la procédure collective peuvent survivre à sa clôture** 17
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-18492, F-B
- BJE201c0 • **Résiliation d'un bail commercial : terme *a quo* du délai de trois mois** 20
Marie-Pierre DUMONT – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-15576, FS-B
- BJE201b7 • **Application aux rapports entre ex-époux de la reprise des poursuites ouverte au coobligé** 23
Caroline HOUIN-BRESSAND – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-19563, F-B
- BJE201b1 • **La réouverture des opérations de liquidation doit précéder l'action en responsabilité professionnelle intentée contre le liquidateur négligent** 26
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-20683, F-D

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201b0 • **Continuation d'un contrat en cours et dette antérieure à exécution échelonnée** 30
Karl LAFAURIE – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-21692, F-D
- BJE201b9 • **Illustration des caractères d'une contestation de créance excédant le pouvoir juridictionnel du juge-commissaire** 32
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-20452, FS-B

DROIT PROCESSUEL

- BJE201b5 • **La tierce opposition : instrument procédural de préservation des droits de l'AGS** 36
Bernard SAINTOURENS – CA Bordeaux, 11 janv. 2023, n° 19/05337 – Cons. prud'h. Bordeaux, 3 mars 2023, n° 2022-00001589

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE201a2 • **Distinguer l'homme de l'entreprise : le temps de sanctionner *vs* le temps de liquider** 39
Thierry FAVARIO – Cass. com., 8 févr. 2023, n° 21-22796, F-B
- BJE201b2 • **Sanction pécuniaire du dirigeant : un arrêt pour clarifier le passé... et préparer l'avenir ?** 41
Thierry FAVARIO – Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-24650, F-B

DROIT SOCIAL ET FISCAL

- BJE201a9 • **Le licenciement disciplinaire confronté à la notion d'acte de gestion courante et à la ratification implicite des organes de la procédure collective** 45
Anaëlle DONNETTE – Cass. soc., 22 mars 2023, n° 21-21315, F-D
- BJE201b4 • **L'arrêt des poursuites d'une société en liquidation judiciaire ne profite pas à son dirigeant** 47
Gilles DEDEURWAERDER – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-21005, F-B

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

- BJE201b6 • **Application de la *lex fori concursus*, attention aux confusions !** 50
Eugénie FABRIÈS-LECEA – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20183, F-D

DOCTRINE

- BJE201b8 • **La soustraction légale du patrimoine personnel à la saisie collective du patrimoine professionnel** 53
Déborah SAHEL

À la une

Du droit au silence dans la procédure disciplinaire des magistrats judiciaires

note par Ludovic BELFANTI sous CE, 23 juin 2023

Le principe selon lequel nul n'est tenu de s'accuser en matière pénale a seulement vocation à s'appliquer dans le cadre d'une procédure pénale. Le droit de se taire qui en découle n'a donc pas à être notifié à un magistrat en matière disciplinaire.



© Philippe Cluzeau

Actualité

« Pendant l'audience, l'égalité entre avocats est absolument nécessaire pour le justiciable »

entretien avec Laurence JUNOD-FANGET

Doctrine

Prêts en franc suisse et clause abusive : caractérisation et incidences

étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

Technique

Quelles clés pour développer sa clientèle personnelle ?

par Alexandre CORATELLA et Séverine RISSER

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- **Alexis BUGADA**

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Olivier ANFRAY, Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Angélique EYRIGNOUX, Marine FERRERI, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Antoine PHILIPPON, Vincent ROULET, Sophie SERENO et Christine SIHARATH



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL453k4 ■ Lutte contre le blanchiment : bilan des contrôles effectués
par le conseil de l'ordre de Paris 3
- GPL453o3 ■ Douze propositions pour combler le fossé entre les usagers
et l'action publique 5
- GPL453o6 ■ « Pendant l'audience, l'égalité entre avocats est absolument
nécessaire pour le justiciable »
entretien avec Laurence JUNOD-FANGET 7

Doctrine

- GPL453l0 ■ Prêts en franc suisse et clause abusive : caractérisation
et incidences
étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE 10

Technique

- GPL453o7 ■ Quelles clés pour développer sa clientèle personnelle ?
par Alexandre CORATELLA et Séverine RISSER 14

Jurisprudence

- GPL453k9 ■ Du droit au silence dans la procédure disciplinaire
des magistrats judiciaires
note par Ludovic BELFANTI sous CE, 23 juin 2023 17
- GPL453j6 ■ Clauses abusives : le consommateur peut agir en paiement
contre le prêteur dont le contrat a été annulé
note par Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 15 juin 2023 21
- GPL453f8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL453h3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL453j4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 32
- GPL452w9 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF <https://lext.so/GPL452w9> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL453i4 ■ Florent Méreau, bâtonnier du barreau de Lille 33

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 35

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA
et Geoffroy DE RAINCOURT

DOCTRINE

La Commission européenne valide les conditions de l'adéquation des États-Unis à la libre circulation des données personnelles de part et d'autre de l'Atlantique

Noëlle Lenoir

Précisions et imprécisions sur les vertus du bornage

Véronique Legrand

JURISPRUDENCE

Arrêt *Larzul 2* ou l'évolution du régime des nullités des décisions sociales à vitesse d'escargot (Cass. com., 15 mars 2023, n° 21-18324)

Pierre Lequet

La Cour de cassation peut-elle refuser par avance un assouplissement de la loi pénale ? (Cass. crim., 5 avr. 2023, n° 21-86676)

Jean-Pierre Camby

Urbanisme : qu'est-ce qu'une « mesure de régularisation » au sens de l'article L. 600-5-1 ? (CE, 10^e-9^e ch. réunies, 4 mai 2023, n° 464702)

Olivier Le Bot

PRATIQUE

Négocier une rupture conventionnelle, étape par étape : un dispositif « gagnant/gagnant »

Sabine Sultan Danino

DOCTRINE

- LPA202m2** **La Commission européenne valide les conditions de l'adéquation des États-Unis à la libre circulation des données personnelles de part et d'autre de l'Atlantique** PAGE 5
- Noëlle Lenoir**
Aux termes de longs développements consacrés aux garanties des procédures de collecte des preuves par les autorités judiciaires états-uniennes et de collecte de renseignements étrangers par les services états-uniens, la Commission européenne a validé, par une décision d'adéquation du 10 juillet 2023, prise en application de l'article 45 du RGPD, le nouvel accord – dit Data Protection Framework – passé avec le gouvernement des États-Unis. Pour répondre aux objections de la Cour de justice de l'Union européenne, dans deux arrêts Schrems I et II, la décision subordonne le transfert libre des données vers les États-Unis à de strictes conditions : notamment, un régime de certification annuelle des entreprises destinataires, le respect des principes protecteurs issus du RGPD et l'instauration d'un droit au recours pour les Européens devant une juridiction nouvellement créée, la Data Protection Review Court. S'il est probable que la CJUE soit à nouveau saisie de cet accord, on peut penser que la décision de la Commission ne sera pas cette fois-ci invalidée.
- LPA202m1** **Le pouvoir d'injonction : un outil au service d'un juge administratif garant d'une légalité effective** PAGE 12
- Élise Boulineau**
Le pouvoir d'injonction réussit à atténuer le caractère objectif du recours pour excès de pouvoir. L'annulation injonctive décloisonne alors la classification historique des contentieux français. Le juge de l'excès de pouvoir n'est plus uniquement le juge d'une annulation rétroactive. Le rapprochement des offices du juge de l'annulation et de l'exécution participe ainsi à redynamiser l'office du juge de l'excès de pouvoir. Malgré la place secondaire de l'injonction, notamment dans le plein contentieux subjectif, l'avenir de l'excès de pouvoir se trouve dans la création d'un « mégaoffice » du juge de la légalité effective fondé sur l'intérêt du juge administratif.
- LPA202l8** **Précisions et imprécisions sur les vertus du bornage** PAGE 19
- Véronique Legrand**
Bornage, propriété, empiètement... autant de mots évocateurs de conflits potentiels entre voisins limitrophes. Le justiciable a l'impression qu'un bornage le garantit contre l'emprise de son voisin et protège les limites de sa propriété. Malheureusement, la protection offerte par le bornage est relativement illusoire. Il n'est pas question de revenir sur les critères de distinction entre bornage et revendication de propriété. L'objet de cette étude est plutôt de revenir sur les mérites du bornage et les illusions qu'il peut susciter.
- LPA202l2** **La clientèle ne constitue pas un élément cessible du fonds de commerce** PAGE 25
- Aymeric Trivero**
La clientèle, notion fondamentale dans l'appréhension du concept de fonds de commerce, constitue le critère de son existence. En revanche, contrairement à l'idée communément admise, la clientèle ne constitue pas un élément du fonds de commerce comme peut l'être le stock, le bail ou encore le matériel. L'analyse de la notion en matière commerciale, civile ou agricole conduit à cette conclusion que la clientèle est une donnée économique et financière.
- LPA202l1** **La loi n° 2023-451 du 9 juin 2023, pour une utilisation plus sécurisée des réseaux sociaux** PAGE 29
- Isabelle Corpart**
La loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux apporte de grands changements en vue de faciliter l'accès à internet et à sécuriser les internautes.

LPA202k9 **Le régime des modes alternatifs de règlement des conflits préalables à certaines actions en justice est de nouveau précisé**

PAGE 32

Patrice Battistini

Le décret n° 2023-357 du 11 mai 2023, relatif à la tentative préalable obligatoire de médiation, de conciliation ou de procédure participative en matière civile, réintroduit l'article 750-1 du Code de procédure civile.

LPA202k7 **Du formalisme attendu de l'administration dans l'exercice de son pouvoir de résiliation unilatérale**

PAGE 34

... ou quand les promesses de la mise en demeure n'engagent que ceux qui les croient

Carine Vaysse

S'il reste incontesté en la matière dans son existence, le pouvoir de résiliation unilatérale par l'administration contractante ne saurait faire fi de toutes garanties au profit du futur ex-cocontractant dans son exercice. Le contrat administratif étant appréhendé à l'aune d'une exigence de loyauté des relations qui s'y développent, y mettre un terme par voie unilatérale suppose le respect d'un certain formalisme. Cela étant, force est de constater un respect parfois très limité des procédures prévues par les textes, l'écoulement du temps purgeant d'ailleurs les vices de mises en demeure souvent imparfaites.

LPA202k6 **Quel doit être le niveau minimum d'imposition mondiale ?**

PAGE 39

Yves Broussolle

L'Union européenne a décidé d'imposer au minimum à 15 % les bénéfices des entreprises faisant un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 750 millions d'euros. La directive doit être transposée par les États membres avant le 31 décembre 2023 pour une application aux exercices des sociétés concernées à compter de cette date.

JURISPRUDENCE

LPA202m0 **Règlement *Bruxelles II bis*: compétence fondée sur la présence de l'enfant sur le territoire d'un État membre**

PAGE 44

Véronique Legrand

Cass. 1^{re} civ., 1^{er} juin 2023, n° 21-18257

En matière de responsabilité parentale dans un contexte international, l'article 13 du règlement Bruxelles II bis (repris à l'article 11 du règlement Bruxelles II ter applicable depuis le 1^{er} août 2022) prévoit une règle de compétence subsidiaire fondée sur la seule présence de l'enfant dans l'hypothèse où il se révèle impossible d'établir l'État dans lequel se trouve sa résidence habituelle. La Cour de cassation a précisé que ce texte ne vise pas seulement l'absence de résidence habituelle dans un État membre. Pour qu'il s'applique, il faut véritablement que l'enfant n'ait aucune résidence habituelle, ce qui se justifie pleinement au regard du caractère subsidiaire de cette règle de compétence.

LPA202l9 **Médaille du travail : règles et prescription de l'action**

PAGE 47

Marc Richevaux

Cass. soc., 11 mai 2023, n° 21-15187

Les contentieux relatifs à la médaille du travail sont rares et, lorsqu'ils existent, portent surtout sur le problème de la gratification qui doit, ou non, l'accompagner et, dans ce cas, ils concernent généralement sa prescription.

LPA20217 **Action en responsabilité pour insuffisance d'actif : exclusion des fautes de gestion commises pendant la période d'observation en cas de conversion du redressement en liquidation judiciaire**

PAGE 50

Deen Gibirila

Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-24650

Lorsque la liquidation judiciaire d'un débiteur est prononcée au cours ou à l'issue de la période d'observation d'un redressement judiciaire, le jugement de conversion du redressement en liquidation judiciaire n'ouvrant pas une nouvelle procédure, aucune sanction ne peut, dans cette dernière hypothèse, être prononcée sur le fondement de l'article L. 651-2 du Code de commerce, en raison de fautes commises pendant la période d'observation du redressement judiciaire, seules les fautes de gestion antérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective pouvant être prises en compte pour l'application de ce texte.

LPA20216 **Le contentieux d'un contrat de vente d'immeuble du domaine privé appartient, sauf exception, à la compétence judiciaire**

PAGE 54

Zibrila Kambia

T. confl., 13 mars 2023, n° C4266

Bien qu'il comporte des « prérogatives » au profit de la personne publique, le contrat par lequel une commune vend un terrain de son domaine privé à une société privée est un contrat de droit privé, faute d'avoir pour objet l'exécution d'une mission de service public ou de comporter des clauses qui, dans l'intérêt général, implique sa soumission au droit administratif.

La présente décision montre que l'accession des contrats de vente d'immeubles publics locaux au champ du droit administratif reste exceptionnelle, le critère du service public n'étant presque jamais opérant tandis que celui de la clause exorbitante est restrictivement interprété.

LPA20214 **Responsabilité des médicaments défectueux en Europe : à quand une réforme ?**

PAGE 60

Valérie Siranyan et Mathieu Guerriaud

Cons. const., 10 mars 2023, n° 2023-1036

La directive du fait des produits défectueux, adoptée en 1985, vise d'une part l'harmonisation de la responsabilité des producteurs, afin d'éviter une distorsion de concurrence sur le marché européen et d'autre part la protection des consommateurs. L'objectif de l'admission d'une cause d'exonération de responsabilité fondée sur l'absence de connaissance scientifique au moment de la mise sur le marché du produit repose sur la volonté de ne pas entraver l'innovation industrielle. La France a choisi de transposer ce principe d'exonération de responsabilité pour risque de développement, sans toutefois y inclure les éléments et produits issus du corps humain. Par une décision du 10 mars 2023, le Conseil constitutionnel a confirmé que cette distinction fondée sur l'origine d'un produit est conforme aux droits et libertés que la Constitution garantit. Une réforme du régime européen de la responsabilité des produits défectueux pourrait néanmoins conduire à des modifications législatives.

LPA20213 **Arrêt *Larzul 2* ou l'évolution du régime des nullités des décisions sociales à vitesse d'escargot**

PAGE 65

Pierre Lequet

Cass. com., 15 mars 2023, n° 21-18324

En se fondant pour la première fois sur le dernier alinéa de l'article L. 227-9 du Code de commerce, la Cour de cassation affirme qu'une décision sociale adoptée en violation d'une clause statutaire peut être annulée.

Toutefois, la portée de cette cause de nullité doit encore être précisée. D'une part, son champ d'application est très limité ; d'autre part, la chambre commerciale ajoute une nouvelle condition de mise en œuvre : il faut que la violation soit de nature à influencer sur le résultat du processus de décision.

LPA20210 **La Cour de cassation peut-elle refuser par avance un assouplissement de la loi pénale ?**

PAGE 70

Jean-Pierre Camby

Cass. crim., 5 avr. 2023, n° 21-86676

La Cour de cassation n'hésite pas à considérer une modification législative comme « équivalente » à la rédaction antérieure définissant la prise illégale d'intérêts, de manière à maintenir sa jurisprudence, alors que le législateur a clairement souhaité qu'elle évolue.

LPA202k8 **Urbanisme : qu'est-ce qu'une « mesure de régularisation » au sens de l'article L. 600-5-1 ?**

PAGE 73

Olivier Le Bot

CE, 10^e-9^e ch. réunies, 4 mai 2023, n° 464702

L'article L. 600-5-1 du Code de l'urbanisme organise un mécanisme de régularisation des autorisations d'urbanisme en cours d'instance sous l'égide du juge. Dans un arrêt du 4 mai 2023, le Conseil d'État précise que, au sens et pour la mise en œuvre de cet article, la notion de « régularisation » s'entend d'une décision individuelle formellement prise sur le projet. Par suite, la seule évolution favorable d'une réglementation ne peut, à elle seule, être regardée comme une mesure de régularisation de l'autorisation d'urbanisme contestée.

LPA202k5 **En l'absence d'autres éléments accompagnant la signature, l'aval signé par le dirigeant de société l'engage personnellement**

PAGE 76

Alexandre Nivert

Cass. com., 15 févr. 2023, n° 21-22990

La chambre commerciale de la Cour de cassation a rendu, le 15 février 2023, un arrêt assez classique qui rappelle que le dirigeant de société est personnellement engagé lorsqu'il signe un aval sans aucune autre précision.

PRACTIQUE

LPA20215 **Négocier une rupture conventionnelle, étape par étape : un dispositif « gagnant/gagnant »**

PAGE 78

Sabine Sultan Danino

La rupture conventionnelle est un dispositif utilisé pour mettre fin au contrat de travail liant le salarié à son employeur de façon consensuelle. Depuis son entrée en vigueur en 2008, la rupture conventionnelle connaît un franc succès. Cette popularité s'explique par de nombreux atouts : rapidité et simplicité, absence de cristallisation d'un conflit, absence de motivation de la rupture, prise en charge par l'assurance chômage, bénéfice d'un régime fiscal et social avantageux. Les articles L. 1237-11 à L. 1237-16 du Code du travail, issus de la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail », constituent des textes de référence pour toutes les obligations et procédures à suivre par les deux parties.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@llextenso.fr



Parenté, mœurs et droit / 4

DROITS 2022/1

(N° 75)

PAGES : 320

ÉDITEUR : **Presses
Universitaires de
France**

 **SUIVRE
CETTE REVUE**

PARENTÉ, MŒURS ET DROIT / 4

Page 3 à 16

**Le caractère unique de la parenté
agnatique romaine**
Emmanuelle Chevreau



CONSULTER

 TÉLÉCHARGER

Page 17 à 34

Parricide
Jean-Marie Carbasse



CONSULTER

 TÉLÉCHARGER

Page 35 à 50

**La puissance paternelle romaine entre
dogmatique juridique et évolution des
mœurs**

Elena Giannozzi

CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER



Page 51 à 108

**La dévolution des noms durant le Haut
Moyen Âge (V^e-X^e siècle)**

Christian Settipani

CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER



Page 109 à 128

**Les familles et l'impôt des personnes
physiques**

Thierry Lambert

CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER



Page 129 à 146

L'adoption, une longue évolution

Laurent Leveneur

CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER



Page 147 à 160

L'homme enceint

Cyrille Duvert

CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER



VARIÉTÉS

Page 161 à 196

**Se souvenir du *Pays de sapience...*
Résilience coutumière et mémoire du
droit normand au XIX^e siècle
Gilduin Davy**



CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER

Page 197 à 216

**De Kant à Schopenhauer. La
métaphysique aux sources du positivisme
juridique
Alexandre Viala**



CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER

Page 217 à 236

**Le[s] droit[s] naturel[s] de H. L. A. Hart
Bertrand Guillarme**



CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER

Page 237 à 249

**La conception du parlement comme un
système juridique ou les difficultés de la
théorie hartienne.
Dylan Swolarski**



CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER

Page 251 à 310

**De la science politique (D'hier à
aujourd'hui : occidentalisme,
descriptivisme, refus du temps long et de
l'interdisciplinarité)
Robert Charvin**



CONSULTER

↓ TÉLÉCHARGER

BILLET

Page 311 à 317

Les mutants de Panurge. « *Iel* est un autre »

Éric Desmons



CONSULTER

 TÉLÉCHARGER